

Rapport d'activité 2021

Investir dans l'économie circulaire



Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus 

Recyclage des emballages ménagers en Belgique

En 2021, Fost Plus a recyclé 89,8 % des emballages ménagers mis sur le marché par ses membres. Ces chiffres ont été calculés au moyen de la nouvelle méthodologie de mesure, plus rigoureuse, qui doit assurer des règles équitables pour tous au niveau européen.



4.649

Membres

89,8%

Total du taux de recyclage

804.194 ton

Tonnes d'emballages mis sur le marché

Comment le taux de recyclage est-il calculé ?

Le *Circular Economy Package* de l'Union européenne fournit un cadre législatif strict pour la réduction des déchets et présente un ambitieux plan à long terme pour encourager le recyclage. Il comprend également une nouvelle méthodologie de calcul du taux de recyclage. Afin d'évaluer dans quelle mesure les différents États membres sont en voie d'atteindre les objectifs de recyclage, il est important d'utiliser la même méthode de calcul dans tous les pays. L'Union européenne a défini des directives à cet effet. Pour fin juin 2022 au plus tard, les différents États membres devront pour la première fois rendre compte de leurs progrès à l'UE selon la nouvelle méthodologie, pour ce qui concerne leurs résultats de l'année 2020.

Une nouvelle méthode de mesure

Concrètement, désormais, le taux de recyclage sera calculé plus en aval de la chaîne. Alors que jusqu'à présent, les quantités recyclées étaient mesurées à la sortie des centres de tri, ce calcul aura désormais lieu au moment du recyclage proprement dit. Autrement dit, après que les matériaux triés dans les centres de recyclage ont été débarrassés de toutes les impuretés et matériaux sans rapport éventuels. Il s'agit par conséquent d'un nouveau point de calcul.

Impact sur les chiffres rapportés

Ce déplacement du point de calcul a un impact sur les chiffres du recyclage de tous les États membres européens, donc aussi sur ceux de la Belgique. Cependant, cet impact demeure assez limité pour la majeure partie des matériaux d'emballage collectés et

recyclés que nous délivrons à nos partenaires de recyclage, étant donné leur haut degré de pureté. Qui plus est, les emballages ménagers ne sont pas les seuls concernés, puisque la nouvelle méthodologie s'applique aussi aux emballages industriels. Dès lors, les entreprises qui déclarent aussi bien des emballages ménagers via Fost Plus que des emballages industriels via Valipac peuvent en observer l'impact sur leurs chiffres de recyclage.

La nouvelle méthode de mesure pour calculer les tonnes recyclées a été approuvée par la Commission interrégionale de l'Emballage (CIE), qui consolidera ensuite les chiffres de recyclage des déchets d'emballage après contrôle et validation, afin de les rapporter à l'Union européenne.

Quantités d'emballages recyclés par habitant et par an



16,4 kg

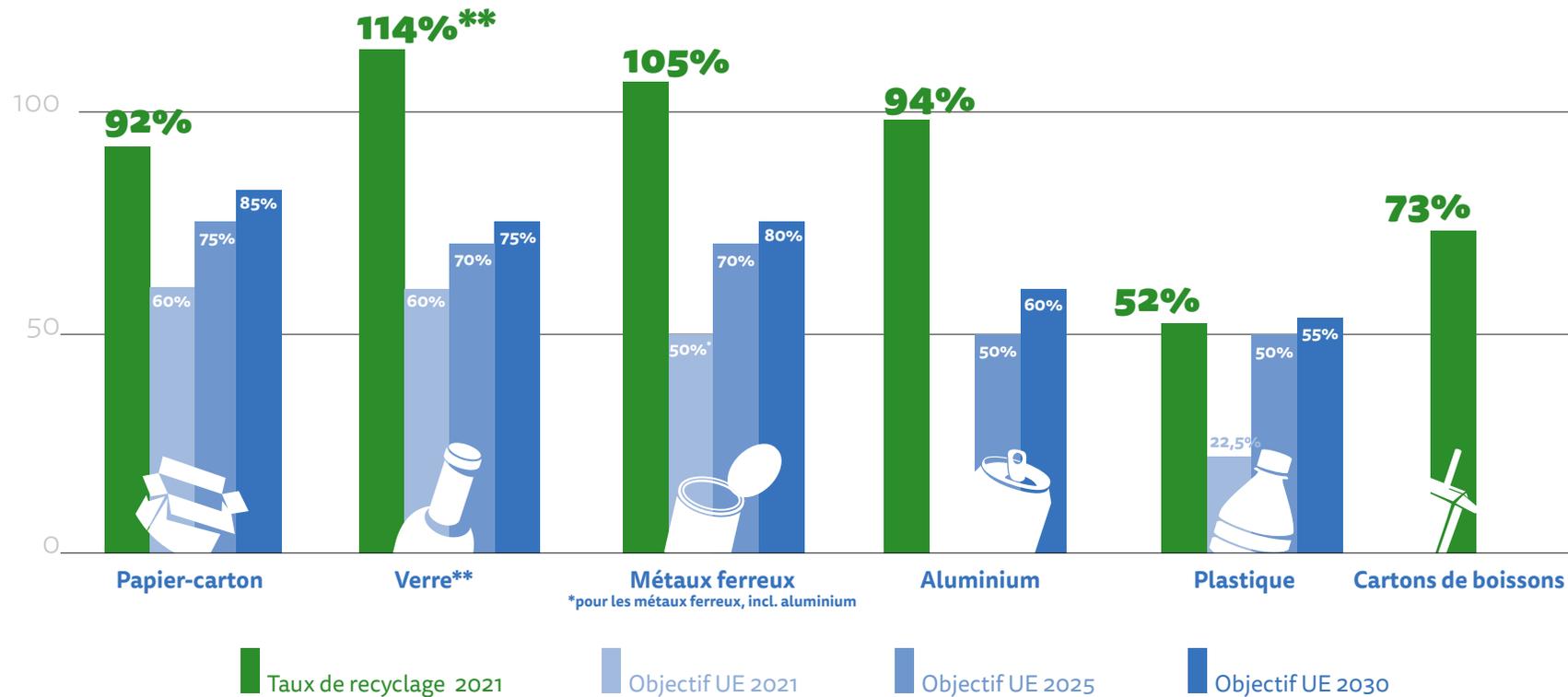


29,7 kg



16,6 kg

Taux de recyclage par type de matériau



**Ces pourcentages sont les quantités recyclées par rapport aux quantités mises sur le marché belge par nos membres. Ce qui signifie que les quantités recyclées contiennent également les matériaux d'emballage collectés qui ont été mis sur le marché belge par des non-membres ou qui ont été achetés à l'étranger par des consommateurs (achats frontaliers).

Et qu'en est-il des objectifs belges en matière de recyclage ?

Dans les années à venir, nous ferons rapport à la CIE en utilisant à la fois l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul. La méthode de calcul qui sera finalement utilisée pour l'évaluation des objectifs juridiques de l'accord de coopération interrégionale belge sera déterminée par la CIE dans les nouvelles conditions d'accréditation, en vigueur à partir de 2024.

Où les matériaux collectés sont-ils recyclés ?

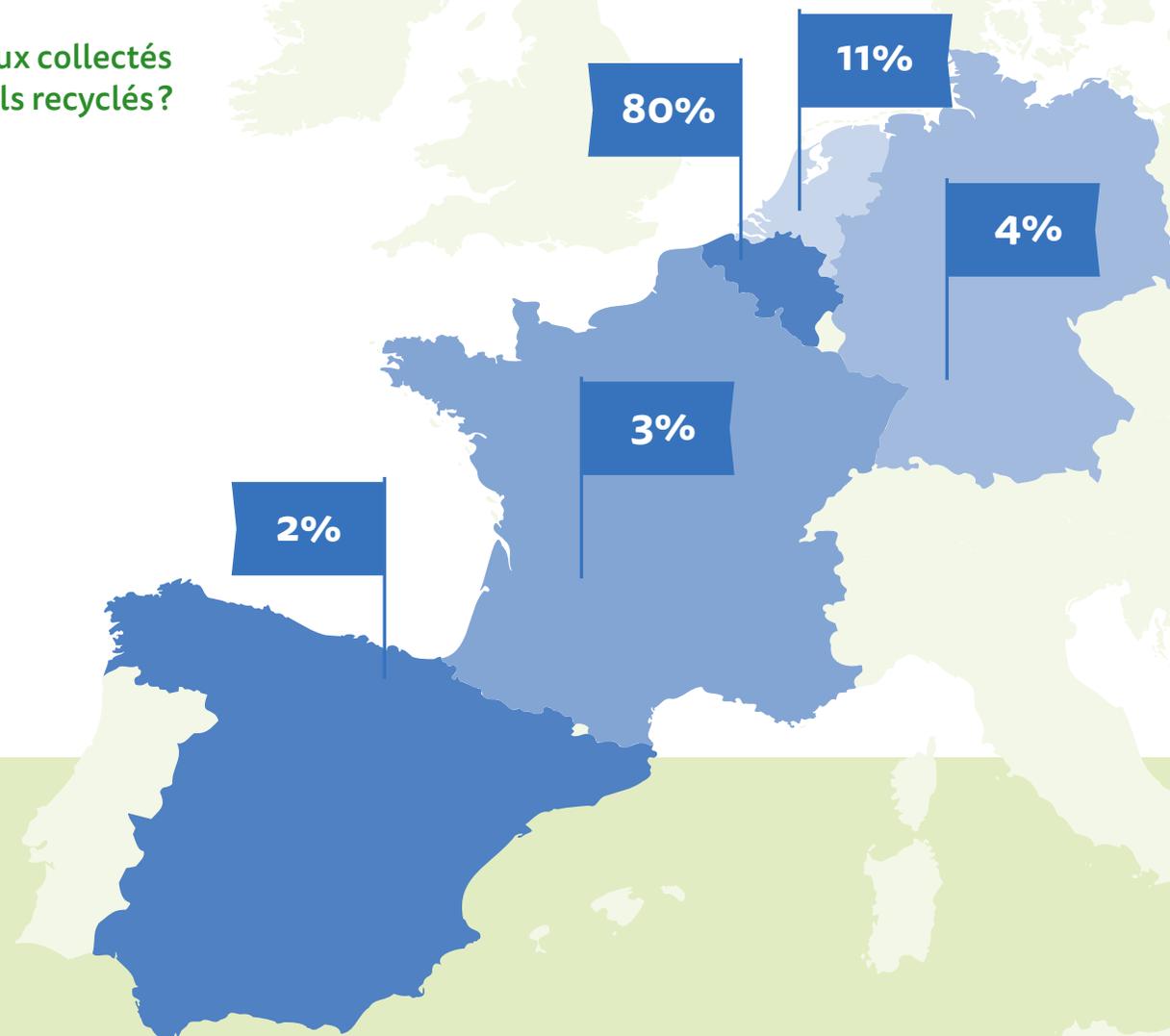
D'excellents résultats, à faible coût.

€ 15

Le coût de la collecte sélective, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers s'élève à quelque 15 euros par habitant. Nous atteignons donc un taux de recyclage de 89,8 %, ce qui nous place dans le top européen. Nous devons cet excellent résultat à l'efficacité de nos systèmes de collecte, qui permettent à chacun de participer facilement, à un message de tri uniforme, à une approche centralisée du tri et à des contrats de recyclage à long terme.

€ 253.573.681

Le budget de travail de Fost Plus en 2021 s'élève à 253.573.681 euros. Ce budget couvre essentiellement le coût de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Ce sont les membres de Fost Plus qui assument ces coûts, par le biais du Point vert.



Le Nouveau Sac Bleu, un gage de succès pour l'économie circulaire

Le Nouveau Sac Bleu a donné un coup de fouet considérable à l'économie circulaire de notre pays. La collecte étendue des PMC réinjecte près de 100 000 tonnes de matériaux d'emballage supplémentaires dans le marché et attire des investissements dans les installations de traitement locales. Avec cinq nouveaux centres de tri et cinq nouvelles usines de recyclage, la Belgique devient peu à peu un véritable hub de recyclage européen.



« L'économie circulaire des emballages n'exerce pas seulement un impact positif sur les chiffres du recyclage : elle stimule aussi l'économie locale. »

Mik Van Gaever, COO

Le Nouveau Sac Bleu

C'est une réalité depuis le vendredi 1er octobre 2021. Ce jour-là, le Nouveau Sac Bleu a été instauré dans l'intercommunale Idelux (province de Luxembourg). Désormais, tous les Belges ont donc accès à la collecte étendue des PMC. Après une période de transition, tout notre pays observera à nouveau un scénario de collecte uniforme, d'Ostende à Arlon. La composition des fractions et la qualité des matériaux seront donc les mêmes partout, ce qui nous permettra d'harmoniser bien plus efficacement les processus appliqués dans les centres de tri. La communication sur les règles de tri s'en trouvera aussi grandement facilitée.

Les Belges ont clairement saisi le nouveau message en matière de tri. Les quantités collectées s'approchent rapidement des objectifs. On constate que, pour les intercommunales actives depuis plus d'un an, les chiffres s'approchent des 23 kg de PMC par habitant et par an et les dépassent même parfois. Mais bien sûr, il y a toujours matière à amélioration. Ainsi, nous notons encore des différences importantes dans les chiffres de collecte des différentes régions et intercommunales.

Sans compter que les consommateurs se demandent parfois si certains emballages ont leur place dans les PMC, comme le révèle une enquête récente. Ils hésitent notamment sur les emballages en plastique des biscuits, les bouteilles de détergent en plastique, les barquettes à lasagnes en aluminium, les aérosols métalliques ou encore les tubes de dentifrice. Nous poursuivrons donc notre travail de sensibilisation, en étroite collaboration avec les intercommunales et les autorités locales. D'autre part, la campagne nationale lancée début 2022 rappelle de nouveau aux citoyens l'importance de bien trier leurs déchets.



Journée mondiale du recyclage : 1 Belge sur 2 fait le tri tous les jours pour le recyclage



2020



4,1 millions d'habitants

1^{er} janvier 2021



6,7 millions d'habitants

1^{er} mars



8,1 millions d'habitants

1^{er} avril



10,3 millions d'habitants

1^{er} juillet



11,2 millions d'habitants

1^{er} octobre



11,5 millions d'habitants

Mise en route de quatre nouveaux centres de tri

L'extension des règles de tri des PMC a des conséquences importantes pour toute la chaîne, en particulier dans les centres de tri. Alors qu'auparavant, le nombre de types de plastique autorisés dans le sac PMC se limitait à deux (bouteilles et flacons en PET et HDPE), ces sacs accueillent à présent aussi les emballages en polypropylène (PP), polystyrène (PS), les barquettes en PET et les films. Nous avons donc besoin de centres de tri à la page et à la pointe de la technologie, qui puissent trier convenablement tous ces emballages en plastique.

En 2019 déjà, Fost Plus lançait les premiers appels d'offres pour cinq nouveaux centres de tri, qui trieront durant les neuf prochaines années les emballages collectés via le Nouveau Sac Bleu. Aujourd'hui, quatre de ces cinq centres sont déjà opérationnels : Indaver (Willebroek), Prezero (Evergem), Valtris (Couillet) et Val'Up (Mons). En novembre, nous avons entamé la construction du dernier centre de tri, Sitel, situé à Liège. Celui-ci sera opérationnel fin 2022. Environ 90 % des emballages que nous collectons par le biais du Nouveau Sac Bleu sont déjà traités dans ces nouveaux centres de tri.

Ces centres combinent technologies nouvelles et existantes, dont les tamis rotatifs, les séparateurs optiques et les caméras infrarouges, afin de trier les emballages PMC en quatorze fractions homogènes en vue de leur recyclage. Ces technologies offrent également la flexibilité nécessaire pour affiner et étendre encore les scénarios de collecte par la suite.

C'est ainsi que, depuis le 1er janvier 2022, les aérosols métalliques sont admis eux aussi dans le sac PMC, en plus des aérosols alimentaires et cosmétiques déjà acceptés.

À mesure que les technologies et les marchés du recyclage évoluent, le Nouveau Sac Bleu s'ouvrira à d'autres emballages.



Recyclage sur le sol belge

Les emballages que nous collectons sont aujourd'hui recyclés en Belgique et dans nos pays voisins. Toutefois, la proportion d'emballages en plastique était jusqu'il y a peu relativement limitée. Avec le Nouveau Sac Bleu, nous franchissons une nouvelle étape et attirons les entreprises qui souhaitent investir dans une nouvelle capacité de recyclage sur leur territoire national. Alors qu'en 2020, seuls 9 % des emballages plastiques étaient recyclés en Belgique, les projets planifiés devraient permettre de porter ce chiffre à plus de 75 % à court terme.

En 2020, Ecoo, à Houthalen-Helchteren, a investi dans une ligne de recyclage supplémentaire pour recycler les plastiques et films mixtes provenant

du Nouveau Sac Bleu. En mai 2021, l'entreprise s'est attelée avec Biostoom Beringen à la construction d'une nouvelle usine de recyclage pour les films en polyéthylène. Ce site traitera notamment les suremballages de bouteilles de boissons ou les sacs en plastique. La nouvelle usine affichera une capacité de 42000 tonnes, dont 25000 proviendront du Nouveau Sac Bleu.

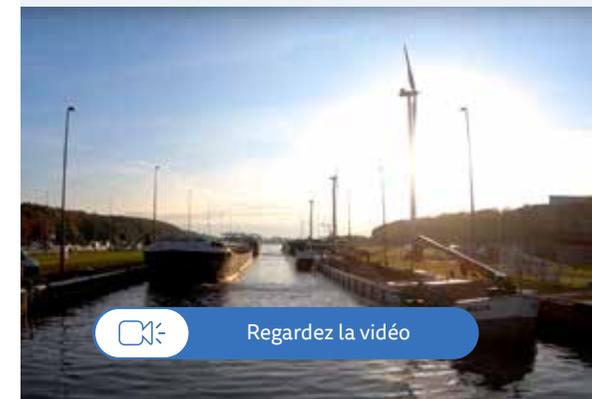
En octobre 2021, la construction de FILAO, une usine de recyclage bottle-to-bottle pour les bouteilles PET a débuté à Charleroi. Ce projet résulte d'une collaboration entre Veolia et Sources ALMA, producteur d'eau en bouteille et leader du marché belge. L'usine pourra recycler chaque année 40000 tonnes

de PET, ce qui fait d'elle un exemple en matière d'économie circulaire. Les bouteilles que nous collectons et trions en Belgique y seront transformées en matières premières pour fabriquer de nouvelles bouteilles, qui seront vendues pour la plupart sur le marché belge.

Début 2022, nous annonçons également l'aménagement d'une quatrième usine de recyclage sur le sol belge. Celle-ci verra le jour à Neufchâteau, sous la responsabilité de l'entreprise néerlandaise Morssinkhof Rymoplast Groep, et sera consacrée aux emballages PET complexes. Durant les neuf prochaines années, cette usine recyclera chaque année 10500 tonnes de barquettes en PET et 17500 tonnes de bouteilles PET (dont les bouteilles en PET opaque) issues du Nouveau Sac Bleu, en vue d'en faire des matières premières pour de nouvelles barquettes et bouteilles.

Enfin, après un appel à projets pour les fractions PP/HDPE au premier trimestre de 2022, les négociations exclusives pour édifier une cinquième usine de recyclage en territoire belge ont été initiées.

→ *FILAO, une usine de recyclage bottle-to-bottle pour les bouteilles PET à Charleroi*



Regardez la vidéo

COUP DE PROJECTEUR

Transport alternatif pour les PMC

Le recyclage des emballages est une avancée non négligeable pour l'environnement. Mais nous ne nous voilons pas la face pour autant : certaines activités de la chaîne de recyclage ne sont pas sans retombées négatives. C'est le cas notamment du transport des emballages collectés, qui est effectué par camions. En 2021, nous avons étudié les possibilités qui s'offraient à nous en matière de moyens de transport alternatif.

Lisez l'article de blog



Design4Recycling

D'ici 2025, nous souhaitons offrir une solution de recyclage pour tous les emballages mis sur le marché. C'est l'ambition que nous nous sommes fixés il y a deux ans. La collecte étendue des PMC et la mise à profit de technologies nouvelles nous y aideront sans aucun doute. Toutefois, il est également important que la recyclabilité à la fin du cycle de vie soit prise en compte dès la phase de conception. En étroite collaboration avec nos membres, nous entendons réduire de manière systématique la proportion d'emballages non recyclables ou difficiles à recycler.

Des emballages 100 % recyclables d'ici 2025

Par le biais de fédérations sectorielles telles que Comeos, Detic et Fevia, les entreprises belges se sont engagées à ne plus commercialiser que des emballages entièrement recyclables d'ici 2025. La quantité d'emballages non recyclables présents sur le marché belge est estimée aujourd'hui à environ 2 % du total généré. Les entreprises ont redoublé d'efforts ces dernières années et cherchent des alternatives plus durables et plus faciles à recycler pour toutes sortes d'emballages.

À cet égard, nos membres peuvent compter sur notre aide. En effet, nous analysons les déclarations des membres (de grande envergure) et identifions les emballages non recyclables de leur portefeuille. Nous discutons de nos observations avec eux et leur faisons part des alternatives disponibles. Nous convenons également de plans d'action pour remplacer systématiquement ces emballages par des alternatives (plus facilement) recyclables. →



→ Avec *Pack It Better*, nous réunissons toutes les connaissances et toute l'expertise disponibles en matière d'écoconception sur une plateforme centrale, où les entreprises et les centres d'expertise peuvent se rencontrer. Cette plateforme a vu le jour en collaboration avec Valipac, l'organisation responsable de la collecte et du recyclage des emballages industriels.

Enfin, nous offrons aux producteurs les incitants financiers nécessaires en procédant à l'écomodulation des tarifs Point Vert. Plus le coût de la collecte, du tri et du recyclage du matériau est élevé, plus le tarif pour ce matériau l'est également. Les entreprises qui ne commercialisent pas encore d'emballages (facilement) recyclables paient donc les tarifs les plus onéreux pour le traitement de leurs emballages. Le monde des entreprises est donc encouragé financièrement à trouver des alternatives plus recyclables.



COUP DE PROJECTEUR

Nestlé: Couvercle Ricoré

DéTECTABLE POUR LE TRI OPTIQUE

Pour sa catégorie de produits de café, Nestlé a modifié la couleur du couvercle de la très réputée boîte de «Ricoré» : passant ainsi du noir au brun clair. Ce couvercle en polypropylène (PP) ne pouvait pas être trié précédemment dans les centres de tri, et par conséquent, n'était pas recyclé.

Lisez l'article de blog



COUP DE PROJECTEUR

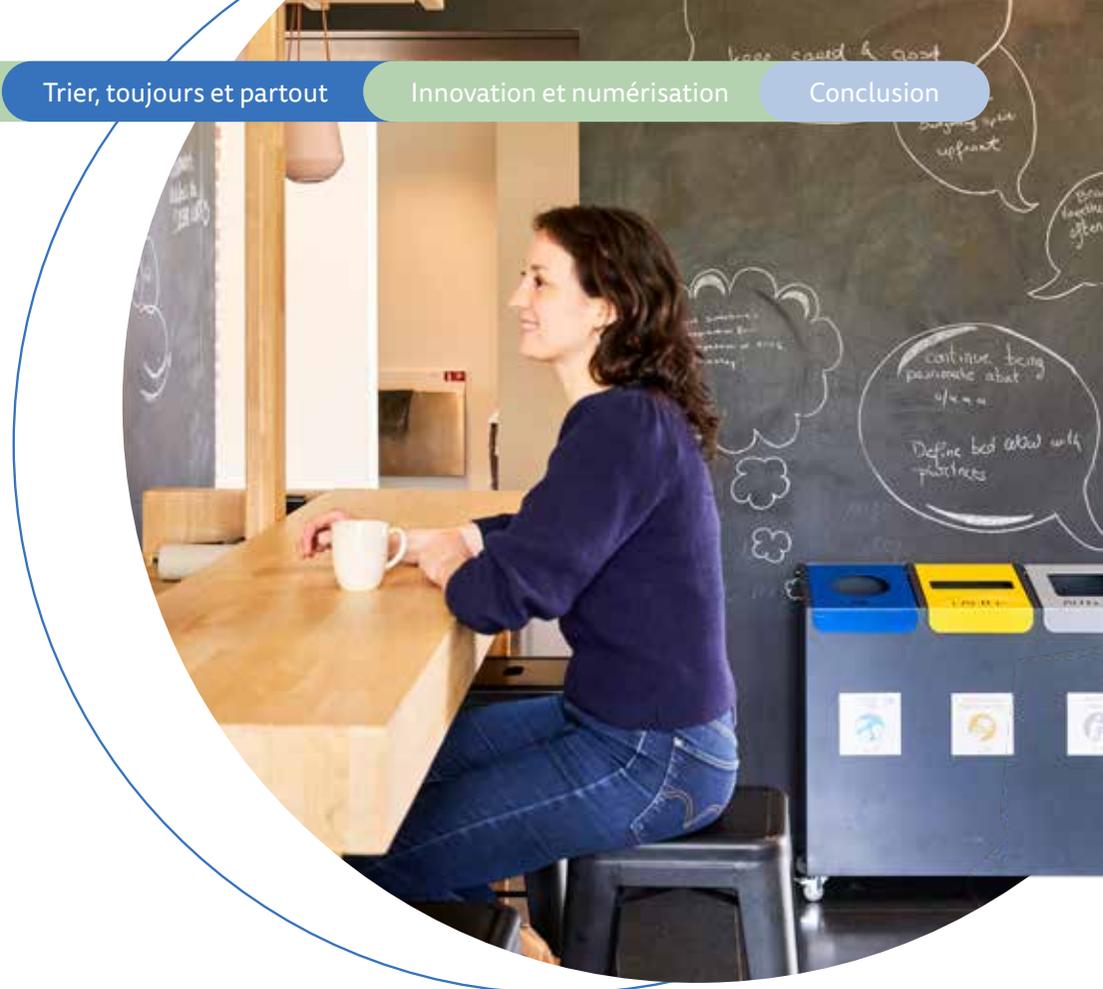
Delhaize: Tiramisu

Recyclable et fabriqué à partir de matériaux recyclés

Delhaize a rendu l'emballage de son tiramisu plus durable. Le nouvel emballage consiste en un pot en plastique dans un étui en carton. Le pot en plastique en PET est également fabriqué à partir de matériaux recyclés (r-PET), de sorte que l'emballage du tiramisu permet à lui seul d'économiser 1,5 tonne de nouveau plastique chaque année.

Lisez l'article de blog





Trier, toujours et partout

Grâce au Nouveau Sac Bleu, les ménages trient plus et mieux que jamais. Une évolution bénéfique que nous souhaitons étendre à l'extérieur du domicile, vaste domaine présentant un potentiel de récupération considérable pour les emballages qui nous échappent encore. En parallèle, nous poursuivons notre lutte contre les déchets sauvages.



« Malgré la crise du coronavirus, nous sommes bien partis pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés pour 2023. »

Steven Boussemaere, Directeur Innovation & Business Development

Trier sur son lieu de travail, logique, non ?

Malgré le renforcement du télétravail suite à la crise du coronavirus, nous continuons à consommer une grande quantité d'emballages sur le lieu de travail. Qui plus est, beaucoup d'entre eux finissent encore dans les déchets résiduels. C'est bien dommage, car il s'agit d'emballages que nous pourrions parfaitement trier et recycler avec la collecte des PMC, comme à domicile.

En 2021, nous avons redoublé d'efforts. Un screening mené en collaboration avec Valipac nous a ainsi permis d'inscrire un peu plus de 60000 entreprises qui n'avaient en fait pas encore conclu de contrat avec leur partenaire de collecte pour la fraction PMC. Des efforts qui ont porté leurs fruits! Au deuxième semestre, nous avons constaté une hausse remarquable des tonnages collectés, ainsi que du nombre de nouveaux contrats conclus.

En coulisses, nous collaborons étroitement avec les sociétés de déchets responsables de l'enlèvement des PMC

en entreprises. Ces sociétés peuvent ainsi offrir une prime de bienvenue aux clients qui trient et reçoivent un dédommagement pour les tonnes supplémentaires qu'elles collectent par rapport à l'année précédente. Et ce n'est pas tout. Depuis peu, nous leur offrons l'accès à un réseau de 15 stations de transbordement, où elles peuvent venir déposer les PMC qu'elles ont collectés chez leurs clients. Les entreprises qui souhaitent commencer à trier leurs PMC ou améliorer leurs performances en matière de tri peuvent trouver de nombreux trucs et astuces ainsi que du matériel pédagogique sur trierautravail.be.

COUP DE PROJECTEUR

Le tri des PMC, une réalité aussi à l'armée

Florennes travaille avec un opérateur de déchets privé et possède son propre parc de recyclage sur site, où toutes sortes de déchets peuvent être collectés, même les produits dangereux. Les conteneurs à déchets ménagers se situent en différents endroits de la base et sur les parkings. Le personnel d'entretien s'occupe d'évacuer les déchets des bureaux.

En bonne voie pour atteindre notre objectif de 2023



Lisez l'article de blog



Prêts pour l'après-coronavirus

En 2021, le coronavirus a gardé la main-mise sur nos activités quotidiennes. De nombreux événements ont été (à nouveau) annulés, des compétitions sportives ont pris place à huis clos et nos activités extérieures sont restées assez limitées. C'est pourquoi les nombreux projets sur le tri hors du domicile, que nous avons déjà interrompus en 2020, n'ont connu que peu de progrès en 2021.

Heureusement, 2022 s'annonce bien meilleure. Plusieurs secteurs se préparent à redémarrer complètement leurs activités, des mouvements de jeunesse aux organisateurs de festivals, en passant par les parcs d'attractions et les clubs de football. Pour Fost Plus, le moment est donc venu de relancer nos initiatives en matière de tri hors du domicile. Nous nous consacrerons notamment aux stations-service, aux services de restauration à emporter et aux cinémas.

Ces dernières années, nous avons développé un large éventail de services et

de solutions dans ce domaine. Nous offrons ainsi conseils et soutien à chaque étape du trajet : de la communication au reporting, en passant par la sensibilisation et la mise en pratique. Qui plus est, les établissements concernés peuvent souvent compter sur une intervention financière dans les coûts des infrastructures et de la collecte. Enfin, nous avons conçu des programmes spécifiques pour certains secteurs, comme les soins de santé, et avons établi un partenariat avec des sociétés d'entretien et des entreprises de nettoyage.

COUP DE PROJECTEUR

Janssen Pharma aide ses collaborateurs à mieux trier

Le site de Janssen Pharma, à Beerse, emploie plus de 4000 personnes, actives dans différents départements depuis l'administration jusqu'à la recherche et développement. Cette entreprise a constitué une équipe entièrement consacrée à une gestion plus durable des déchets..

[Lisez l'article de blog](#)



L'aventure du Click se poursuit

Les déchets sauvages sont un cauchemar pour tous ceux qui se préoccupent – à juste titre – de l'environnement. Tous les citoyens veulent des rues, des parcs et des places propres. Avec le Click, nous souhaitons initier un changement de comportement positif, tout en récupérant un maximum de matériaux qui étaient perdus jusqu'à présent.

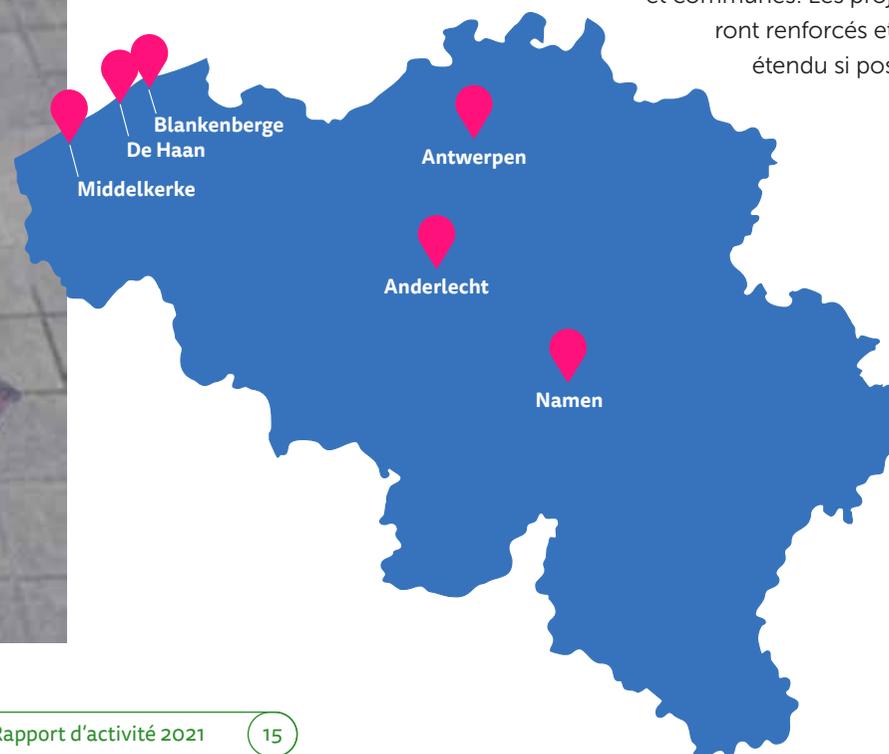
Participation active du citoyen

Via Mooimakers, Be WaPP et notre partenariat avec Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté, nous contribuons depuis des années à la lutte contre les déchets sauvages. Avec le Click, nous ajoutons encore une dimension supplémentaire à ce combat. En récompensant les citoyens pour leur bon comportement, nous voulons les aider à avoir un «dé-Click» et à opérer un changement de mentalité durable.

Le concept est très simple. Une application sur leur smartphone permet aux consommateurs de scanner les emballages des produits qu'ils consomment en déplacement ou les déchets sauvages qu'ils ramassent, avant de les jeter dans la bonne poubelle. En échange, ils récoltent des points numériques, les Circular UCoins, qu'ils peuvent ensuite dépenser chez des commerçants locaux. Nous transformons ainsi la lutte contre les déchets sauvages en une action positive et créons une situation qui bénéficie à tous, y compris aux commerces qui

ont bien besoin d'un coup de pouce après le coronavirus.

En 2021, ce projet entrait dans sa deuxième année. Après une phase de test fructueuse au Coq en été 2020, nous avons déployé l'application dans deux grandes villes (Anvers et Namur), ainsi que dans deux communes côtières : Blankenberge et Middelkerke. Début 2022, Anderlecht fut la première commune bruxelloise à adhérer au projet. Début mai, nous comptons déjà près de 21.000 utilisateurs, qui ont en tout fait le «click» 43.000 fois. En 2022, le projet sera déployé dans toute une série d'autres villes et communes. Les projets déjà en cours seront renforcés et leur champ d'action étendu si possible.





Les déchets sauvages et la Responsabilité Élargie des Producteurs

La Responsabilité Élargie des Producteurs fera l'objet d'une extension importante en 2023. Outre la collecte et le recyclage des emballages, les producteurs seront désormais responsables des coûts du ramassage des emballages qui finissent parmi les déchets sauvages ou dans les poubelles publiques, ainsi que des coûts des campagnes de communication et de sensibilisation vers le grand public. Nous y voyons une opportunité unique d'assumer notre rôle sociétal et de contribuer avec tous les secteurs à un environnement plus propre.

Nous souhaitons donc utiliser au maximum l'expertise accumulée au fil des ans par Mooimakers, Be WaPP et la Région de Bruxelles-Capitale. Les autorités locales et les intercommunales peuvent aussi se targuer de connaissances étendues. Autant d'expertise que nous souhaitons rassembler en une politique basée sur la collaboration, l'efficacité et un recyclage maximal des emballages présents dans les déchets résiduels.

COUP DE PROJECTEUR

Récupérer les PMC dans les poubelles publiques

Les poubelles publiques contiennent environ 20 à 25 % de matériaux d'emballage recyclables. Il peut s'agir de canettes et de bouteilles que nous consommons en route, mais aussi de bien des emballages que nous jetterions dans le Nouveau Sac Bleu si nous étions chez nous. À présent, la quasi-totalité de ces emballages atterrit dans les déchets résiduels. Fost Plus compte agir.

Puisqu'il n'est pas toujours possible en pratique d'opérer une collecte sélective des PMC en rue (via des îlots de tri, par exemple), nous avons recherché une solution alternative. C'est pourquoi nous avons testé dans différentes villes et communes nos «trajets de tri préalable». Ceux-ci consistent à acheminer tout le contenu des poubelles de rue vers un centre de tri spécialisé, où les matériaux recyclables sont séparés des déchets résiduels. Ces nouveaux trajets sont en place à Charleroi, à Gand et à Louvain, notamment.

Pour ce projet, Fost Plus travaille avec Bruco, une entreprise spécialisée dans le tri de divers flux de déchets, qui possède plusieurs implantations en Belgique. Les déchets des poubelles publiques sont triés à Sambreville, où l'entreprise a aussi installé une ligne de tri flambant neuve à haute technologie, avec des séparateurs optiques. Les emballages PMC triés sont ensuite acheminés vers nos centres de tri ordinaires, où ils suivent le même trajet que les emballages collectés en porte-à-porte.



Innovation et numérisation

L'innovation et la numérisation constituent des moteurs importants pour l'économie circulaire. C'est pourquoi Fost Plus investit à fond dans des technologies et systèmes de pointe. Ceux-ci doivent permettre à tous les partenaires de l'écosystème de collaborer de manière optimale et d'harmoniser leurs activités.



« Nos systèmes de base génèrent des quantités énormes de données sur tous les aspects de la chaîne de recyclage. »

Laurence Havrenne, Chief Financial Officer

MyFost, la déclaration Fost Plus 2.0

Chaque entreprise qui commercialise des emballages sur le marché belge contribue financièrement à la collecte, au tri et au recyclage de ses emballages. Chaque année, ces entreprises introduisent une déclaration à cet effet auprès de Fost Plus. Elles y mentionnent non seulement les quantités d'emballages consommés lors de l'année écoulée, mais aussi leur composition. Nous pouvons ainsi calculer une contribution correcte pour chaque entreprise, qui reflète les coûts exacts du traitement.

Depuis début 2022, nos membres utilisent à cet effet notre tout nouveau système de déclaration : MyFost. Ce système tient compte de la nouvelle réalité du Nouveau Sac Bleu, qui permet la collecte sélective et le recyclage d'un bien plus grand nombre d'emballages qu'auparavant. Un progrès qui se traduit par des tarifs plus diversifiés pour ces emballages. Les matériaux plus faciles à recycler font l'objet de tarifs plus bas. En outre, ce système offre la flexibilité nécessaire pour évoluer au rythme du monde sans cesse changeant des emballages. C'est ainsi que depuis peu, nos membres peuvent aussi déclarer via MyFost des emballages de Petits Déchets Dangereux.

Enfin, MyFost possède tous les atouts d'une application moderne. Les utilisateurs peuvent se connecter via itsme, les factures leur sont envoyées par voie électronique et ils reçoivent une aide en ligne précieuse pendant qu'ils remplissent leur déclaration. En outre, l'application tient compte de la grande diversité de nos membres, qui vont des entreprises de très grande taille à de très petite taille, actives dans des secteurs très variés. Pour toutes ces entreprises, MyFost prévoit des fonctionnalités qui leur facilitent la vie et les aident à introduire correctement leur déclaration.



Des données pour une collaboration optimale

Fost Plus est la force motrice d'un écosystème large et varié, où différents partenaires tissent d'étroites synergies : intercommunales et autorités locales, producteurs et distributeurs, opérateurs, centres de tri et de recyclage, etc. Un échange exact de données est crucial pour harmoniser toutes les activités au sein de la chaîne de recyclage.

Nos systèmes de base génèrent des quantités énormes de données sur tous les aspects de la chaîne de recyclage. Quels sont les emballages mis sur le marché et quels sont les matériaux qui les composent? Quelles quantités de PMC collectons-nous auprès des citoyens et comment ces chiffres évoluent-ils dans le temps? Quelle est la qualité des matériaux collectés et quels emballages posent problème dans les centres de tri et de recyclage?

Grâce à la Business Intelligence, nous pouvons utiliser ces données pour prendre les bonnes décisions et permettre à nos partenaires de mieux collaborer. Ainsi, nos analyses des données de collecte nous aident à optimiser toute la chaîne, de l'organisation des collectes aux prévisions pour les centres de tri et les usines de recyclage. Comprendre les nouvelles tendances en matière d'emballage nous permet de réagir plus rapidement aux nouvelles évolutions et d'ajuster notre politique le cas échéant.



COUP DE PROJECTEUR

L'intelligence artificielle dans les centres de tri

Nos nouveaux centres de tri comptent aujourd'hui parmi les plus avancés d'Europe. Mais la technologie ne dort jamais, nous devons donc de rester en alerte. En 2021, par exemple, nous avons étudié comment mettre à profit l'intelligence artificielle pour automatiser le contrôle qualité des matériaux triés.

Au centre de tri d'Indaver, à Willebroek, nous avons installé en fin de processus un système de caméra intelligente, programmé pour apprendre à reconnaître certains emballages d'après des photos. Dans le cadre du projet test, nous avons examiné la possibilité de distinguer les emballages PET transparents des non transparents.

Découvrez toute l'histoire



Conclusion

Depuis l'an dernier, tous les Belges trient leurs PMC dans le Nouveau Sac Bleu. Ce sac nous permet de collecter presque tous les emballages en plastique en vue de leur recyclage. Grâce à la collecte en porte-à-porte, chacun peut facilement participer à la réussite de ce projet. En effet, le tri des déchets représente pour beaucoup de citoyens l'action la plus concrète pour contribuer à un monde plus propre. Le système de collecte uniforme, assorti d'un message de tri simple à comprendre, joue donc un rôle fondamental dans la réalisation de nos objectifs, qui visent à offrir une solution de recyclage pour chaque emballage mis sur le marché.



« La lutte contre les déchets sauvages va devenir une priorité importante pour Fost Plus dans les prochaines années. Dans notre vision, un environnement propre est indissociable d'un meilleur recyclage. »

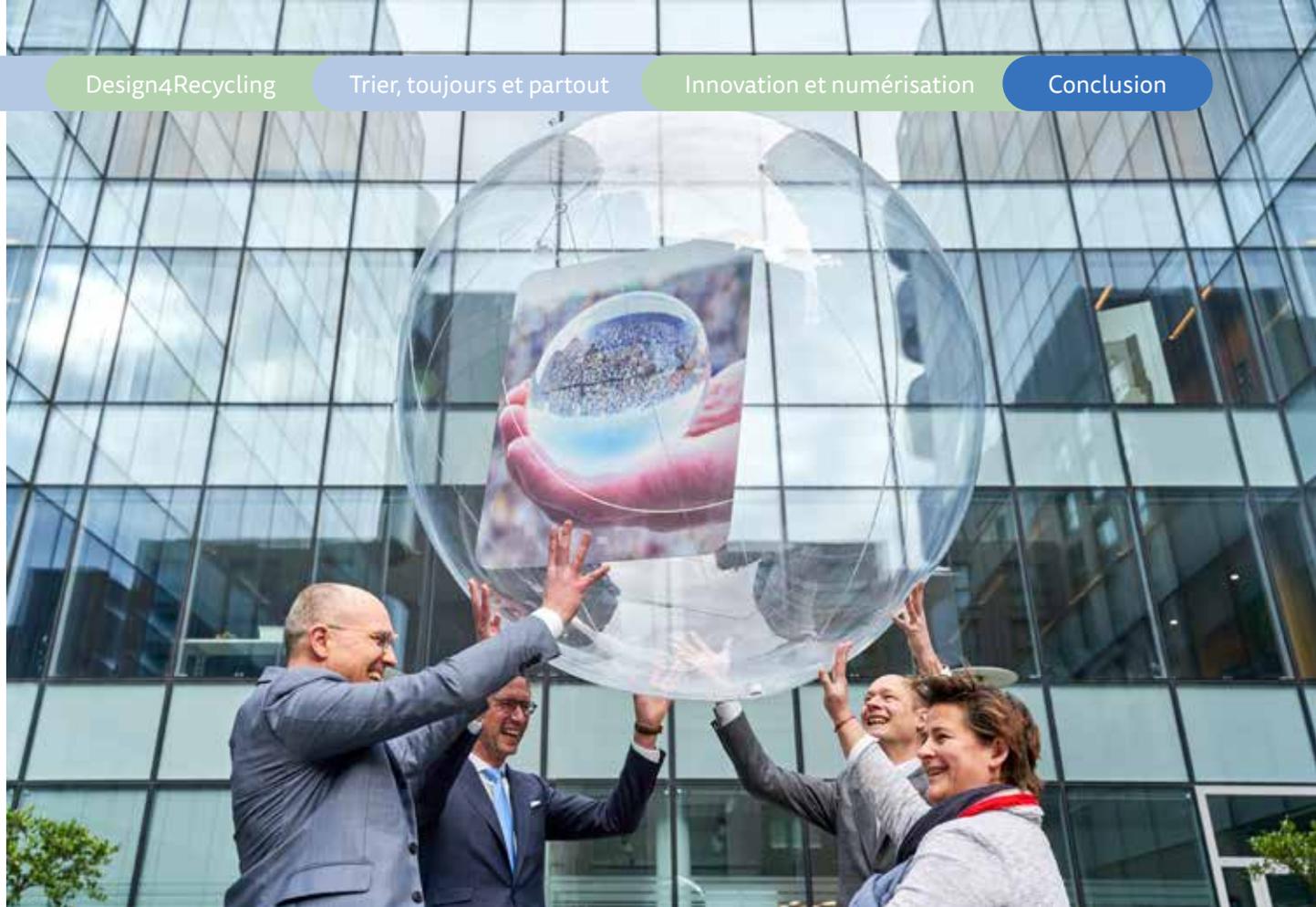
Wim Geens, Managing Director Fost Plus

Un peu moins visible pour les citoyens, mais au moins aussi importante : la mise en place d'une infrastructure entièrement nouvelle pour le recyclage efficace des emballages du Nouveau Sac Bleu. Avec cinq nouveaux centres de tri et bientôt cinq nouvelles usines de recyclage sur le sol belge, nous soutenons en outre l'économie et l'emploi dans notre pays.

Mais nous avons encore du pain sur la planche. Nous sommes déjà tournés vers la prochaine étape : pouvons-nous encore collecter d'autres fractions grâce au Nouveau Sac Bleu? Pouvons-nous encore améliorer et affiner le tri? Pouvons-nous améliorer le recyclage et la valeur des fractions? La technologie et l'innovation joueront là un rôle crucial, de l'intelligence artificielle utilisée dans nos centres de tri aux filigranes numériques sur les emballages.

De plus, Design4Recycling gagne en importance. Les entreprises se sont engagées à ne plus commercialiser que des emballages recyclables d'ici 2025. Un projet qui demande de nombreux efforts de la part des producteurs, mais aussi la mise à profit de nouvelles technologies de recyclage. Nous collaborons étroitement avec nos membres pour éliminer les derniers emballages non recyclables.

Et si nous trions plutôt bien à domicile, nous avons encore une belle marge de progression à l'extérieur. Il s'y trouve un potentiel de récupération considérable des emballages qui échappent aujourd'hui aux canaux de



collecte. En 2021, nous nous concentrons notamment sur notre campagne à grande échelle pour stimuler le tri au travail. En 2022, nous comptons raviver les projets qui ont dû être interrompus en raison des mesures de lutte contre le coronavirus.

La lutte contre les déchets sauvages va devenir une priorité importante pour Fost Plus dans les prochaines années. À partir de janvier 2023, avec nos membres, nous serons responsables du coût des emballages qui terminent dans la nature. C'est le moment idéal d'examiner comment nous pouvons aborder le problème des

déchets sauvages d'une manière efficace, fondamentale et novatrice. Dans notre vision, un environnement propre est indissociable d'un meilleur recyclage.

La Responsabilité Élargie des Producteurs souligne encore l'importance du rôle sociétal que nous jouons à cet égard. En tant que moteur de l'économie circulaire, nous aidons les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics à gérer les emballages de façon plus durable. Nous espérons pouvoir étoffer ce rôle dans les prochaines années et apporter là aussi une réponse à un défi sociétal d'envergure.